



Sauvegarde d'entreprise donnée personnel sur un pc

Par Visiteur

Bonjour,

Je vous écrit car j'ai une question concernant le cas suivant.

Une amie à moi, secrétaire en entreprise, en arrêt de travail depuis 3 mois pour dépression à cause de ses conditions de travail m'a demandé de l'accompagner dans sa société pour l'aider à récupérer les données personnelles stockées sur son PC (elle même n'ayant pas suffisamment de connaissances en informatique) et aussi par peur de devoir retourner là bas seule.

Cette venue faisant suite à une demande de son Manager direct(Médecin du travail) d'obtenir son mot de passe afin de donner le PC à un autre utilisateur.

Nous nous sommes donc rendu dans son entreprise un après-midi après passage au poste de sécurité pour y obtenir le badge d'accès visiteur pour moi, avons vu son manager,et expliqués à celui-ci le pourquoi de sa venue.

Nous avons donc commencer la sauvegarde de ses données personnelles en présence de son chef hiérarchique directe. Par données personnelles, j'entends, photos, documents personnels (CV, lettre, cours), emails, et musique. Le manager nous à laissé faire, tout en discutant avec nous puis est parti après environ 45 minutes.

Je n'ai pas fait d'autres actions que de la guider sur ce qu'elle devait sauvegarder et comment le faire. Dès qu'elle ouvrait un document pour vérification de son contenu, je détournais le regard.

Nous avons donc procédé à la copie de ses données personnelles sur une unité de stockage externe et suite à cela, elle a effacé sur l'ordinateur les données.

A savoir que les dossiers médicaux sont de type papier et stockés dans un coffre fort dont elle n'a pas les clefs.

Ma question est la suivante:

Elle vient de m'informer que la gendarmerie était venu questionner son manager direct et la présidente des RH. Elle l'a appris par une collègue étant toujours en arrêt.

Quels sont les risques que j'encours sachant que tout ce que j'ai fait je l'ai fait à sa demande et que nous n'avons pris aucunes informations qui pourrait nuire à l'entreprise?

Il n'y avait que des données personnelles.(Les données sauvegarder ont été graver sur un DVD par la suite).

Le fait que nos sociétés soient dans le même secteur d'activité, cela peut-il aggraver la peine?

Pour le moment, personne n'a pris ou essayer de prendre contact avec moi.

Si je me permet de vous écrire c'est pour avoir un éclaircissement sur ce qui pourrait m'être retenu comme peine?

Par Visiteur

Bonjour monsieur.

Pourquoi la gendarmerie s'est elle déplacée? Qui l'a appelée?

A la lueur de ce que vous me racontez, je ne vois absolument rien qui puisse vous être reproché.

Par Visiteur

Bonjour,

En vous remerciant pour votre réponse.

Nous ne savons pas qui à appeler la gendarmerie, ce que je peux vous fournir comme information, c'est que les gendarmes ont demandé à voir le docteur et la présidente RH.

De ce que je peux supposer, c'est que le manager ayant laisser faire, si toutefois des infos avaient été volées et qu'elles soient divulgué, il ne pourrait nier qu'il à laisser faire sans montrer quelconque opposition.

De plus, info que je n'avais pas tout à l'heure, mon amie souhiate négocier son depart, ceci influence peut-être cela.

Les infos personnelles d'un employés se trouvant sur un ordinateur professionnelle appartiennent-elles à l'employeur?
Si tel était le cas, ne pourrait-il retenir un vol d'informations?

En vous remerciant encore

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Je pense que vous n'avez pas à vous inquiéter de quoi que ce soit pour le moment.

Ce toute façon le vol ne peut pas être retenu car il se définit comme la soustraction frauduleuse de la chose d'autrui, ce qui n'est pas le cas en l'espèce.

-Tout d'abord parce que vous n'avez rien volé. Les informations de votre amie n'appartiennent pas à l'employeur.

-Ensuite, parce que l'on ne peut pas vous reprocher d'avoir eu accès à l'ordinateur de l'entreprise.

Et par ailleurs ce n'est pas la gendarmerie qui peut d'office donner une qualification pénale.

Si vous avez de nouvelles informations, n'hésitez pas à continuer la discussion ici.

Cordialement.